

SAS 1000GITES.COM - LE HAMEAU DU PEYRIE
LIEU DIT LE PEYRIE
47500 ST FRONT SUR LEMANCE
Société par Actions Simplifiées au capital de 46000 €
SIRET : 421 097 627 00010

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19/01/2026

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

L'an deux mil vingt six et le 19 janvier, les associés de la SAS 1000GITES.COM - LE HAMEAU DU PEYRIE au capital de 46000 € se sont réunis, à ONZE heures, au siège social, lieu dit le PEYRIE - 47500 ST FRONT SUR LEMANCE.

Etaient présents :

Madame GIRY Catherine, née CROS, associée, titulaire de	115 actions
Monsieur GIRY Gilles, président - associé, titulaire de	115 actions
Total des parts présentes ou représentées	230 actions

L'assemblée est présidée par Monsieur GIRY.

Après avoir constaté que tous les associés étaient présents et qu'en conséquence la nullité pouvant résulter de l'inobservation des délais et mode de convocation à la présente assemblée se trouvait couverte par les dispositions de l'article L223-27 Du Nouveau Code de Commerce, le président déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président présente à l'assemblée l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Démission de l'actuel président
- ✓ Nomination du nouveau président
- ✓ Définition du salaire du nouveau président

Certifié conforme
le 04/02/2026
Gilles GIRY
Président


PREMIERE RESOLUTION

Le président Gilles Giry annonce son départ en retraite à compter du 01/03/2026, et par conséquent il annonce qu'il démissionne de son poste le 28 février 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

DEUXIEME RESOLUTION

Par décision du 19/01/2026, Madame Giry Catherine demeurant Le Peyrié 47500 Saint Front sur Lémance a été nommée présidente de la SAS 1000Gites.com - Le Hameau du Peyrié, à compter du 01/03/2026, en remplacement de Monsieur Giry Gilles demeurant Le Peyrié 47500 Saint Front sur Lémance actuel président de la SAS 1000Gites.com - Le Hameau du Peyrié,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

TROISIEME RESOLUTION

La rémunération de la nouvelle présidente Catherine Giry reste identique au salaire actuellement perçu par Monsieur Gilles Giry, soit 800€ brut par mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir ce que de droit.

GIRY C



GIRY G

